

MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE ANNEE 2026-2027

Les tarifs de scolarité au Lycée La Providence sont fixés en fonction du revenu des familles et de leurs charges.

Ce système, dit de péréquation, fondé sur l'effort ajusté de chacun, illustre le climat de solidarité et d'entraide que propose notre projet éducatif.

Chaque famille calcule le revenu familial annuel par personne en divisant le revenu fiscal de référence de la famille par le nombre de parts dans le foyer (voir ci-dessous). Le résultat correspond à une catégorie de 1 à 8, et chaque catégorie correspond à un tarif de scolarité.

La facturation est sur 9 mois d'octobre à juin inclus. **A partir de 2 enfants inscrits, 10% de réduction sur la contribution annuelle.**

AIDE AU CALCUL DE LA TRANCHE

1 - Revenu fiscal de référence ligne 25 de votre avis d'imposition	1
2 - Nombre de parts dans le foyer (indication trouvée sur avis d'imposition)	2
3 - Je calcule mon revenu familial par personne	3 = 1 / 2
4 - Je me situe donc dans la tranche n° (se référer au tableau du haut)	
FAMILLE :	
Date :	Signature

Frais d'inscription : 115,00 € ou frais de réinscription : 75,00 € sont à rajouter à la contribution annuelle

La cotisation de 10 € pour l'assurance scolaire et la cotisation de 25 € pour l'A P E L sont inclus dans les frais d'inscription ou de réinscription

Année scolaire 2026/2027	Revenu familial annuel par personne	Contribution des familles par an	FACULTATIF	
			Repas avec boissons	Repas sans boissons
Tranche 1	inférieur à 4000 €	527,88 €	4,58 €	4,08 €
Tranche 2	entre 4001 € et 6000 €	633,45 €	5,16 €	4,66 €
Tranche 3	entre 6001 € et 8000 €	739,03 €	5,74 €	5,24 €
Tranche 4	entre 8001 et 10000 €	844,60 €	6,38 €	5,88 €
Tranche 5	entre 10001 et 15000 €	950,18 €	7,20 €	6,70 €
Tranche 6	supérieur à 15000 €	1 214,11 €	7,72 €	6,22 €

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Tous les bulletins de l'année en cours et des années précédentes

Pour les couples vivant maritalement : fournir les deux avis d'imposition

Pour les couples séparés

– garde alternée : fournir les deux avis d'imposition

– garde exclusive : fournir l'avis d'imposition du parent payeur qui a la résidence.

À défaut de réception de l'avis d'imposition, le tarif de la tranche 6 sera systématiquement appliqué.

Joindre également un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau ou électricité)

Le lycée La Providence prend toutes les précautions utiles afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des documents transmis. Tous les documents transmis seront vérifiés. À cet effet, nous vous demandons de **transmettre votre avis d'imposition dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant, portant la mention CONFIDENTIEL, à l'attention de la cheffe d'établissement Mme FLUCHA.**